



Mise à jour : sept 2025

CAPA JARDINIER PAYSAGISTE

LE METIER

Le Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole (CAPA) Jardinier Paysagiste forme des professionnels capables de concevoir, entretenir et aménager des espaces verts. Cette formation prépare les apprenants à travailler dans divers secteurs tels que les collectivités territoriales, les entreprises de paysage, ou en tant qu'artisans indépendants.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir des compétences techniques en aménagement paysager.
- Maîtriser les techniques de jardinage et d'entretien des espaces verts.
- Comprendre les bases de l'horticulture et de la botanique.
- Développer des compétences en relation client et gestion de projets.

STATUTS POSSIBLES

- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Stagiaire de la formation continue

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

ALTERNANCE rythme prévisionnel :

1-2 semaines en centre / 2-3 semaines en entreprise

850 H en CFA
Sur 2 ans

PUBLIC CONCERNÉ et PRÉ-REQUIS

- Tout apprenant intéressé par les espaces verts et jardins
- Après une 3ème générale ou spécifique, un autre CAP
- Public éligible aux conditions du contrat d'apprentissage, selon la réglementation en vigueur.
- Personnes en reconversion professionnelle.
- Maîtriser les savoirs de base (parler, lire et écrire et compter en français)

N° de fiche RNCP : 38386 – Niveau 3

Date d'échéance de l'enregistrement : 31/12/2028

Certificateur : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

MODALITÉS D'ACCÈS

De février à octobre de l'année d'entrée. Sur RDV avec l'équipe pédagogique, dossier d'inscription complet et retourné. Formation par voie de l'apprentissage : contrat d'apprentissage signé et retourné au plus tard 3 mois après la rentrée (fin août).

Réponse d'admissibilité dans un délai moyen de 15 jours.

CONTENU DE LA FORMATION

CAPACITES PROFESSIONNELLES :

BLOC 1 : Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager

Entretien la végétation

Réaliser l'entretien des installations et des infrastructures paysagères

BLOC 2 : Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager

Réaliser des travaux de mise en place de végétaux

Réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères

BLOC 3 : Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et équipements

BLOC 4 : Réaliser des opérations de maintenance corrective des matériels et équipements

CAPACITES GENERALES :

BLOC 5 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

BLOC 6 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

BLOC 7 : Interagir avec son environnement social



COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- ✓ Effectuer les analyses préalables à l'intervention sur un aménagement
- ✓ Organiser le chantier en amont de l'intervention
- ✓ Suivre le chantier
- ✓ Encadrer (niveau intermédiaire) une équipe sur un chantier
- ✓ Effectuer des travaux de mise en place et d'entretien des végétaux
- ✓ Implanter et entretenir des infrastructures
- ✓ Effectuer la maintenance des matériels, machines et équipements

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

- Formation théorique enrichie d'une immersion pratique au sein d'entreprises paysagères afin d'appréhender le savoir-faire.
- Les méthodes actives et participatives de formation professionnelle et l'individualisation des apprentissages seront recherchées comme outil de formation complétées par une formation alternant regroupements et mises en situation.
- Rencontres inter-niveaux et inter-filières pour favoriser l'explicitation et le retour sur expérience.
- Accompagnement personnalisé en entreprise et centre de formation, via le livret d'accompagnement et des visites.
- Mise à disposition numérique de tous les supports de formation

Evaluation :

- Tout au long de la formation, les apprenants sont évalués de manière formative ou sommative. Un bilan de milieu d'année est réalisé ainsi que des CAPA et CCF blancs pour se préparer aux épreuves.
- Chaque candidat reçoit une convocation pour chaque épreuve :
- 50% en contrôle continu en cours de formation à la MFR (CCF) (planning donné en début de formation)
- 50% en épreuves terminales de fin de cycle dans un lycée défini par le rectorat.
- Une moyenne de 10/20 minimum pour l'ensemble des épreuves CCF et terminales est requise pour l'obtention du diplôme.

Taux de réussite à l'examen par voie de l'apprentissage : 1^{ère} session en 2026

CAPA JARDINIER PAYSAGISTE

POURSUITE D'ÉTUDES ET EMPLOIS VISÉS

- BAC PRO Aménagements Paysagers
- Titre Pro Ouvrier du Génie Ecologique

Code ROME : A 1203

- Agent(e) d'entretien des parcs et jardins
- Jardinier(e) paysagiste/des espaces verts
- Ouvrier(e) d'entretien des espaces verts ou naturels / du paysage

FINANCEMENT ET RÉMUNÉRATION

Financement et rémunération des APPRENTIS*

Financement de la formation pris en charge par les Opérateurs de Compétences (OPCO)

Rémunération apprentis	- de 18 ans	18 - 20 ans	21 - 25 ans	26 - 29 ans
1ère année de formation	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
2ème année de formation	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
3ème année de formation	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC

*Pré-requis : le contrat peut être signé à partir de 3 mois avant et au plus tard 3 mois après le début de la formation.

Financement et rémunération en CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION*

Financement de la formation pris en charge par les Opérateurs de Compétences (OPCO)

Niveau de formation	- de 21 ans	21 - 25 ans	26 ans et plus
Diplôme inférieur au bac ou niveau IV	55% du SMIC	70% du SMIC	100% du SMIC
Diplôme supérieur ou égal au bac	65% du SMIC	80% du SMIC	85% du SMIC

* Pré-requis : Signature d'un contrat de professionnalisation avec une entreprise du paysage (1 an minimum)

Financements et Rémunération STAGIAIRE DE LA FORMATION CONTINUE

Entrée en classe de Terminale et selon le statut du stagiaire à l'entrée en formation

Cout de la formation : 4300 €

Financements possibles de : France Travail, Région Nouvelle Aquitaine, OPCO, CPF, Autofinancement.

Pré-requis : niveau Bac

MODALITÉS PRATIQUES

ACCESSIBILITÉ – Formation accessible au public en situation de handicap

- Locaux accessibles aux PMR
- Suivi personnalisé handicap par la référente
- Adaptations pédagogiques et différenciation



Lieux et moyens pédagogiques

- Formation théorique : MFR de l'Entre Deux Mers – 67 rue du Gestas 33670 LA SAUVE
 - Salles de cours équipées d'écrans numériques interactifs
 - Plateau technique, ateliers couverts, jardin école et chantiers extérieurs pour les travaux pratiques
 - Salle informatique équipée pour le développement des compétences numériques



- Formation pratique : Structures professionnelles du secteur d'activité du diplôme sans limite géographique.
 - Secteurs professionnels : entretien et création paysagers, espaces verts des collectivités, construction paysagère, terrains sportifs, etc.

Hébergement et restauration

APPRENTISSAGE	CAP1	CAP2	2nde	1ère	Terminale	BTSA 1	BTSA 2
Restauration	325	350	400 €	425 €	500 €	475 €	500 €
Hébergement	625	675	770 €	815 €	960 €	915 €	960 €

FORMATION CONTINUE		
Hébergement	Chambre double + petit déjeuner	17€ / nuit
	Chambre seule + petit déjeuner	20€ / nuit
Restauration	6 € par repas	

Date de début de formation

Fin août 2026.

Les + de la MFR de l'Entre Deux Mers



ACCOMPAGNEMENT
PERSONNALISÉ



FORMATION SST



VISITES JARDINS et
ENTREPRISES



VOYAGE D'ÉTUDES

CAPA JARDINIER PAYSAGISTE

Suivi de l'action

- Bilans personnels à mi-parcours
- Bilan permettant de mesurer la satisfaction et d'appropriation des participants en fin de formation
- Bilan d'insertion 6 mois après la fin de la formation
- Carnet de liaison
- Visites en entreprises

CONTACTS

Caroline SCHAPMAN, référente filière Aménagements Paysagers
Caroline.molina@mfr.asso.fr

Julien DUREPAIRE, référent formation CAPa Jardinier Paysagiste
Julien.durepaire@mfr.asso.fr

Stéphane PEYREDIEU Référent Formations Continues et apprentissage
Stephane.peyredieu@mfr.asso.fr

Diane KRAEMER, Référente handicap
Diane.kraemer@mfr.asso.fr

Stéphane PEYREDIEU, Référent mobilité
Stephane.peyredieu@mfr.asso.fr



📍 67 Rue du Gestas 33670 LA SAUVE
☎️ Tél : 05 56 23 01 32
✉️ mfr.la-sauve-majeure@mfr.asso.fr

www.mfr-entredouxmers.fr

